



Communiqué de Presse

Pour diffusion libre et immédiate

Paris, le 03 juillet 2026

CHIOT BUSINESS : DES SALONS DU CHIOT DE PLUS EN PLUS REMIS EN CAUSE EN FRANCE

Les salons du chiot font l'objet d'une multiplication d'annulations et d'interruptions en France. Dijon, Salon-de-Provence, Caen, Châteauroux ou encore Cambrai illustrent une dynamique que l'association ARGOS42 observe au niveau national. L'association appelle à une **interdiction nationale de la vente de chiens et de chats dans les foires et salons.**

On les croyait installés durablement. Pourtant, un par un, les salons du chiot sont remis en cause sur le territoire français. Dijon, Salon-de-Provence, Caen, Cambrai, Châteauroux... pour ARGOS42, il ne s'agit plus de cas isolés mais d'un mouvement de fond, porté à la fois par les citoyens et par les autorités locales.

Ces évolutions ne doivent rien au hasard : elles résultent de deux années de mobilisation citoyenne menée par ARGOS42 et des milliers de personnes engagées pour le bien-être animal.

Salon-de-Provence : une interruption en pleine journée

À Salon-de-Provence, le salon du chiot a été interrompu en cours d'événement à la suite d'un arrêté préfectoral pris en raison des fortes chaleurs. Les stands étaient installés et les animaux déjà exposés lorsque la décision a été prise d'interrompre le salon.

Pour l'association, cette situation illustre les limites de ce type d'événements organisés en période estivale, exposant des animaux à des conditions incompatibles avec leur bien-être.



Dijon : une annulation obtenue après mobilisation citoyenne

À Dijon, le salon du chiot prévu les 4 et 5 juillet 2026 n'aura finalement pas lieu. Cette annulation intervient à la suite d'une mobilisation citoyenne et d'une pétition portée par ARGOS42, largement relayée ces dernières semaines.

Chaque signature a contribué à faire entendre la voix du bien-être animal et à questionner la tenue de ce type d'événements.

Une dynamique nationale qui s'installe

Ces deux événements s'ajoutent à une série d'annulations et de décisions locales déjà observées à Caen, Châteauroux et Cambrai. D'autres victoires avaient également été obtenues précédemment à Avignon, Antibes ou encore Toulouse.

Pour ARGOS42, ces décisions traduisent une évolution progressive des pratiques et une prise de conscience croissante des enjeux liés à la vente d'animaux dans les foires et salons.

Des conditions jugées incompatibles avec le bien-être animal

L'association rappelle que les salons du chiot exposent de très jeunes animaux à des conditions de transport, de manipulation et de présentation susceptibles de nuire à leur bien-être, tout en favorisant des achats impulsifs et non réfléchis.

“Une évolution, mais un combat encore loin d'être terminé”

« Chaque annulation ou interruption constitue un signal important. Ces victoires montrent une évolution des consciences, mais elles restent fragiles tant qu'une interdiction nationale n'est pas adoptée. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre fin à ces pratiques de manière uniforme sur tout le territoire », déclare Baptiste PRAUD, président d'ARGOS42.



Vers une interdiction nationale

ARGOS42 soutient la proposition de loi visant à interdire la vente de chiens et de chats dans les foires et salons. L'association appelle les pouvoirs publics à inscrire ce texte à l'ordre du jour afin d'aboutir à une interdiction nationale.

À propos d'ARGOS42

ARGOS42 est une association française de protection animale entièrement bénévole. Elle mène des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation afin de faire évoluer la législation en faveur du bien-être animal.

Contact presse

Email : presse@association-argos42.com

Téléphone : [07 49 10 01 05](tel:0749100105)

Site internet : www.argos42.org